



CONVENTION
LOCATION DE LA SALLE DES FETES « Espace Juliette Gréco »
SAINT MAURICE LES BROUSSES (Haute-Vienne)

À déposer en mairie
accompagné de toutes les pièces justificatives

La signature de la présente convention implique l'acceptation
pleine et entière du REGLEMENT ci-après.

Est dénommé « utilisateur » la personne signataire sollicitant la location de la salle des fêtes « Espace Juliette Gréco ». Cette convention sera établie en deux exemplaires signés et datés du jour de leur dépôt en mairie rendant effective la réservation. Un exemplaire sera remis à l'utilisateur, l'autre conservé en mairie.

L'utilisateur sera responsable de la salle et de son utilisation (responsable juridique, matériel et moral). L'utilisateur prendra à sa charge tout frais inhérents à la location de la salle, tout frais de fonctionnement, tout manquant constaté lors de l'inventaire de sortie, ainsi que tout frais de remise en état et de nettoyage.

La présente convention est établie entre la commune de Saint Maurice Les Brousses, **représentée par M. Georges DARGENTOLLE, Maire,**

ET

L'utilisateur, Nom, Prénom :

Nom de l'association : (le cas échéant)

Numéro de téléphone fixe : __ __ . __ __ . __ __ . __ __ . __ __

Numéro de téléphone portable (joignable le jour de la location) __ __ . __ __ . __ __ . __ __ . __ __

Adresse :

Sollicitant la location de :

- la grande salle
- la petite salle
- l'office

} conformément à l'article 2 du règlement joint, pour la période :

Début de location : Date :Heure :

L'état des lieux Entrant et la remise des clés auront lieu :

Pour les week-end, le __ / __ / ____ (vendredi) à 13h30 ou 16h00

En semaine le __ / __ / ____ àH

Fin de location : Date :Heure :

L'état des lieux Sortant et la restitution des clés auront lieu :

Pour les week-end, le __ / __ / ____ (lundi) à 9H00

En semaine le __ / __ / ____ àH

Nombre de personnes attendues : __ __ __ (se conformer à l'article 8 du règlement joint)

Type de manifestation :

La location est attribuée pour la somme de :

Personne responsable de la sécurité incendie :

Personne à contacter en cas d'urgence : Georges DARGENTOLLE ☎ 05.55.57.54.66 – 06.83.02.39.50

Pièces à fournir à la Mairie :

- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile, mentionnant le nom de l'assuré, la date de la location, le nom de la salle des fêtes de Saint Maurice les Brousses (« Espace Juliette Gréco »)
- 2 Chèques de caution (conforme aux exigences et conditions exprimées à l'article 4 du Règlement).
 - 1000 € (À l'ordre du TRESOR PUBLIC) en garantie des dommages éventuels
 - 150 € (À l'ordre du TRESOR PUBLIC) en garantie des frais de nettoyage des locaux et abords de la salle des fêtes
- La présente convention signée
- Le Règlement de la salle des fêtes signé.
- La demande de fourniture complétée

À défaut des pièces mentionnées ci-dessus, la réservation de la salle des fêtes sera maintenue 5 jours. Au-delà, la Mairie se réserve le droit de libérer la date à une nouvelle demande de location.

Fait à Saint Maurice Les Brousses, le __ __ / __ __ / __ __ __ __ (en 2 exemplaires)

L'utilisateur
(mention « bon pour accord »)

Le Maire

RAPPEL : AUCUNE FIXATION – COLLAGE SUR LES MURS, PLAFONDS, PORTES ET FENETRES